

RASPAIL, Xavier.

LES  
INOCULATIONS

DE

M. PASTEUR

Contre

LA RAGE

---

PARIS

Société d'Imprimerie et Librairie administratives et des Chemins de fer

**Paul DUPONT,**

41, RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU

—  
1886

M. Pasteur a suivi pour la rage la même méthode que pour le charbon; sa théorie est celle-ci: le poison des maladies contagieuses, atténué dans sa puissance et inoculé dans le sang d'un homme, sous forme de *virus atténué*, rendra cet homme réfractaire à un virus plus virulent et par conséquent l'empêchera de contracter la maladie.

M. Pasteur n'a fait que s'approprier une conception d'Auzias-Turenne: ce médecin fantaisiste, ayant remarqué qu'un homme syphilité une fois ne gagnait plus cette maladie, proposa gravement de mettre les hommes à l'abri de l'acuité de la contagion en leur en inoculant à l'avance le virus!

Examinons rapidement en quoi consiste le procédé de M. Pasteur. Après avoir inoculé à un lapin le virus d'un chien enragé, puis le virus de ce lapin à un second, et ainsi de suite, le virus fabriqué par ce moyen serait devenu plus intense que le virus initial, c'est-à-dire que celui pris sur le chien enragé. De plus, la durée d'incubation, c'est-à-dire l'évolution du microbe de la rage, irait en diminuant à mesure que le virus devient plus énergique. Ceci nous paraît assez logique, attendu qu'il est indiscutable qu'un poison à haute dose devra certainement agir avec plus de rapidité que s'il est administré à petite dose. Passons donc sur cette haute vérité. D'autre part, le virus se localiserait dans le cerveau et dans la moelle épinière du lapin; pour l'obtenir, il n'y a donc qu'à prendre un peu de moelle contaminée.

Nous n'examinerons pas toutes les manipulations par lesquelles M. Pasteur fait passer cette moelle de lapin pour obtenir la virulence des moelles depuis les plus intenses jusqu'aux moins actives. Disons seulement que, ce résultat

étant obtenu, le traitement consiste à inoculer sous la peau de l'homme mordu un peu du vaccin le plus bénin, puis le lendemain même opération avec du vaccin un peu plus fort, et ainsi de suite jusqu'au vaccin le plus virulent. En douze jours, le patient aura reçu tous les virus gradués, le dernier plus virulent que celui qu'aurait pu lui communiquer la morsure de l'animal enragé.

Loin de nous de nous inscrire en faux contre les résultats de ces expériences qui présentent évidemment un grand intérêt au point de vue théorique. N'ayant pas été à même de les contrôler, nous n'avons aucun droit de les contester. Mais, d'après tous les exemples de guérison avant la maladie, que la presse enregistre avec empressement chaque jour, et dont les détails nous paraissent provenir directement du laboratoire de M. Pasteur — lequel, soit dit sans vouloir l'offenser, nous paraît fort habile à conduire une réclame — il ressort clairement que le traitement de la rage n'a été appliqué à aucune personne présentant le moindre symptôme de la maladie. Jusqu'à présent il n'a été inoculé que des sujets chez lesquels rien ne pouvait donner la certitude qu'ils seraient devenus enragés.

De plus, il faut retenir que ces sujets, qui ont été adressés à M. Pasteur de tous les points de la France, avaient eu leurs blessures cautérisées comme cela se pratique ordinairement.

Jusqu'ici, cette méthode n'a donc donné aucun résultat certain, et on ne pourrait juger sa valeur que si elle était appliquée, avec succès, à un malade déjà sous l'influence des premières manifestations de la rage.

Parmi les nombreuses notes fournies à la presse, nous relevons ce passage : « M. Pasteur attend *prochainement* trois dames d'Alger mordues depuis *vingt-cinq jours* par un chien dont on ne pourra pas contester la rage. Cet animal a mordu, en effet, une quatrième personne qui est *morte au bout d'une semaine*. Les expériences que M. Pasteur tentera sur ces nou-

veaux malades seront donc particulièrement intéressantes et devront paraître décisives, nous l'espérons, même aux plus mécréants. »

Eh bien, pour nous, dans cette circonstance, ces expériences suffiraient à nous rendre plus que jamais incrédules.

En effet, voici quatre personnes mordues par un même chien dont le virus rabique a été évidemment le même pour toutes les quatre; d'après la théorie de M. Pasteur, un virus déterminé a également une durée d'incubation déterminée. Or, l'une des quatre personnes mordues est morte au bout d'une semaine, laps de temps qui avait suffi au virus de ce chien pour accomplir son entière évolution; les trois autres, vingt-cinq jours après, sont en parfaite santé. On se trouve donc en face de ce dilemme : ou bien, les trois dames ne présentant au bout de vingt-cinq jours aucun symptôme inquiétant, n'ont eu que l'illusion de la morsure; ou bien, elles ont été mordues dans les mêmes conditions que la victime, et, dans ce cas, elles se sont trouvées réfractaires au virus, puisqu'elles ont dépassé, sans rien éprouver de fâcheux, sa période d'évolution.

Dans de telles conditions, le traitement de M. Pasteur ne saurait être à aucun titre concluant. Et si on n'a à enregistrer que des cures semblables, nous craignons fort qu'on n'accuse ce traitement de n'avoir été appliqué qu'à des hydrophobes plus ou moins imaginaires.

Il nous revient en mémoire le fait suivant qu'il ne nous paraît pas inutile de relater à la suite de ce court examen d'une méthode qui est loin d'avoir produit les merveilleux résultats si pompeusement annoncés. Il y a une dizaine d'années, un chien basset resté en pension chez un garde-chasse d'une propriété des environs de Paris, fut mordu par un chien enragé; il ne pouvait y avoir aucun doute à cet égard, attendu que les habitants de la localité, s'étant mis à la poursuite de l'animal dangereux, le découvrirent aux abords du

village au moment même où il succombait à la violence d'une dernière crise. Plusieurs chiens qui s'étaient trouvés sur le passage de la bête enragée furent abattus. Quant au basset en question, le garde-chasse ne put se décider à le sacrifier ; il insista auprès du propriétaire pour être autorisé à le mener chez un rebouteur des environs de Versailles qui passait pour posséder, de père en fils, un remède curatif de la rage. Ce garde paraissait avoir une confiance absolue, s'appuyant sur différents cas, qui étaient à sa connaissance, de personnes mordues et qui, après le traitement suivi, n'avaient jamais eu d'accident. Sans avoir grande confiance, le propriétaire laissa le garde agir à sa guise, mais avec recommandation expresse qu'au moindre signe inquiétant remarqué chez ce chien, il serait immédiatement abattu ; au bout de quinze jours, l'animal fut ramené avec l'assurance qu'il était parfaitement guéri. En effet, il a toujours été depuis en parfait état de santé, et il est mort de vieillesse il y a deux ou trois ans.

Ce rebouteur possédait-il réellement un remède infailible contre la rage, ou bien le chien soumis à son traitement ne devait-il pas devenir enragé ? C'est là une double question à laquelle nous ne saurions répondre. Ce fait ne nous paraît pas moins fort intéressant à noter en passant, d'autant qu'on ne saurait nier qu'il ne puisse aller de pair avec les prétendues cures de la rage qui, jusqu'ici, nous ont été révélées par la publicité.

En définitive, qu'est-ce que la rage ? Une maladie d'un caractère effrayant. Soit. Mais il faut bien reconnaître que beaucoup d'autres affections sont dans ce cas ; et encore la rage est-elle d'une rareté exceptionnelle. La dernière statistique donne, pour l'année 1885, un chiffre de 19 décès : trouvez-nous une autre maladie qui, sur 36 millions d'habitants, fasse, en un an, si peu de victimes ?

Depuis le 20 octobre 1885 jusqu'au 20 janvier 1886, « le nombre des malades » qui se sont présentés au laboratoire de M. Pasteur pour être soumis à son traitement, s'élèverait, nous dit-on, à 130. Nous devons croire qu'on nous donne ces 130 per-

sonnes comme ayant été mordues par des chiens supposés enragés. Toutefois, il est à présumer qu'un certain nombre d'entre elles ne sont venues se faire inoculer, qu'attirées par la nouveauté du traitement et sous l'empire d'une terreur rétrospective causée par tout le bruit que l'on fait depuis quelque temps à propos de la rage.

Ce qui est certain, c'est que cette maladie n'a pas pris, tout à coup, une extension inusitée par ce seul fait que M. Pasteur s'est occupé des moyens de la guérir.

Or, toutes les statistiques prouvent que, lorsqu'il s'agit de grandes populations, les mêmes maladies donnent chaque année un chiffre à peu près égal de mortalité. Mais même en se basant sur le chiffre de 130 malades traités par l'inoculation dans l'espace de trois mois, ce qui donnerait pour l'année entière un nombre de 520 personnes mordues par des chiens atteints d'hydrophobie ou supposés tels, la moyenne de la mortalité causée par la rage ne devant guère s'écarter de 19, il y avait donc tous les ans, avant la découverte de M. Pasteur, un nombre considérable de personnes mordues qui n'en avaient éprouvé aucune altération dans leur santé.

La conclusion de tout ceci est que, sur les 130 inoculés, quatre ou cinq seulement auraient bénéficié du traitement, en supposant qu'il fût vraiment efficace, et en retour on a infecté inutilement la constitution de tous les autres, car cette viciation du sang par l'inoculation est parfaitement constatée; M. Pasteur nous en fournit lui-même la preuve.

Nous la relevons dans une note dont l'origine n'est pas douteuse; il y est dit :

« Le jeune Malfait a le corps couvert de pustules, conséquence naturelle des inoculations répétées dont il a été l'objet. Mais la guérison est certaine. »

Cela est horrible : *le corps couvert de pustules* CONSÉQUENCE NATURELLE *des inoculations*, c'est-à-dire manifestation qui se produirait toujours. *Mais la guérison est certaine*, ajoutez-vous. Guérison de quoi, si ce malheureux enfant devait être compté

parmi les nombreux sujets qui n'avaient pas besoin de votre traitement ! Et pour obtenir cette guérison imaginaire, qu'avez-vous fait ! Vous lui avez infecté la constitution ; il sera désormais sous l'influence d'une diathèse pernicieuse qui s'est manifestée en lui « couvrant le corps de pustules ».

Eh bien ! Quand même cette méthode serait souveraine, nous ne la repousserions pas moins de toutes nos forces, si elle devait être appliquée autrement que dans les cas où l'hydrophobie se serait nettement déclarée.

Pour arriver à mettre la société à l'abri des atteintes de la rage, point n'est besoin d'avoir recours à des moyens si compromettants pour la santé ; il suffirait, croyons-nous, de prendre des mesures radicales contre la divagation des chiens et de rendre leurs propriétaires responsables des accidents rabiques que ces animaux pourraient occasionner. On serait assuré ainsi d'une surveillance attentive de la part des intéressés, qui n'hésiteraient pas à sacrifier leurs chiens, dès qu'ils présenteraient le moindre symptôme anormal. Les inoculations de M. Pasteur n'ayant plus à être pratiquées, on pourrait les admirer comme théories expérimentales, mais on n'aurait pas à déplorer les conséquences qui résulteront fatalement de leur application.

Si un tel système devait malheureusement se généraliser, la dégénérescence de la race humaine qui s'accroît tous les jours, prendrait rapidement des proportions peu rassurantes pour l'avenir. Et, lorsque nous aurons été inoculés contre la variole, le charbon, la rage, la tuberculose, etc., qui peut prévoir si, des modifications profondes apportées dans notre organisme par le mélange de tous ces virus, ne naîtra pas quelque mal plus effrayant et plus terrible que toutes les maladies qui ont jusqu'ici affligé l'humanité !

XAVIER RASPAIL

MÉDECIN

~~~~~  
Paris.-Imp. PAUL DUPONT, — 499.3.86. Bn.  
~~~~~